



CGT EDUC'ACTION  
UNION NATIONALE  
DES SYNDICATS  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

263, RUE DE PARIS  
CASE 549 - 93515  
MONTREUIL CEDEX

FÉDÉRATION DE  
L'ÉDUCATION, DE  
LA RECHERCHE ET  
DE LA CULTURE

Montreuil, le 8 janvier 2013

**Monsieur Vincent PEILLON**  
Ministre de l'Éducation nationale  
Ministère de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Nos réf. PD/MC/n° 13-004

Monsieur le Ministre,

Suite à la publication, au Bulletin officiel du 20 décembre 2012, de la circulaire relative à l'application de la loi du 12 mars 2012 et à la publication du décret 2012-1513 du 28 décembre 2012, nous souhaitons donc obtenir des réponses sur différents sujets :

– Nous constatons qu'il n'y a pas de prévision de recrutement dans certaines disciplines alors que des personnels enseignants dans ces matières sont éligibles.  
Nous souhaitons donc connaître les dispositions qui seront mises en œuvre pour permettre à ces collègues d'intégrer un corps enseignant dans leur discipline.

– Les personnels de la MGI ne sont pas pris en compte pour l'instant, aucun dispositif particulier n'étant prévu comme cela avait été fait dans de précédents plans de résorption de la précarité.  
Quelles seront les modalités qui leur seront appliquées pour leur permettre d'accéder à une titularisation ?

– Nous constatons l'absence de précisions concernant l'année de stage et la titularisation, quotité de services durant l'année de stage, procédure d'affectation...

– Nous ne comprenons pas l'annonce d'un nombre de postes pour les PLP, alors qu'il s'agit d'un examen professionnel qui devrait permettre à tous les reçus d'intégrer ce corps enseignant. Nous souhaitons donc savoir si le nombre de recrutements prévus correspond au nombre d'ayants droit.

Malgré la parution du décret 2012-1513, nous regrettons qu'aucune circulaire d'application ne permette, à ce jour, la mise en place concrète de ce dispositif de recrutement pour les personnels non enseignants.

En vous remerciant d'avance des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Patrick Désiré,*  
secrétaire général de la CGT Educ'action